

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**23/068/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES  
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA  
JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de  
Jeunes - Approbation de conventions**

23-40139-DAEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Les Accueils de Jeunes sont des Accueils collectifs de mineurs (14-17 ans) bénéficiant d'une convention dérogatoire avec les services de l'État. Outre des spécificités liées à la taille du groupe et aux fréquences d'ouverture, la singularité des accueils de jeunes réside dans le fait qu'ils permettent au public de circuler librement et qu'il n'y a pas d'obligation en termes de propositions d'activités de loisir.

Cette souplesse des Accueils de Jeunes, avec une convention ad hoc, dans un cadre réglementaire, est destinée à favoriser les projets contribuant à l'émancipation des jeunes, en favorisant leur participation et leur adhésion libre.

La Ville de Marseille, dans le cadre de sa politique globale en faveur de la Jeunesse, se saisit de cet outil pour proposer, de concert avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, de soutenir financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Jeunes, lieux d'émancipation et d'apprentissage de la citoyenneté, organisés le soir, les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires.

Ce soutien prend en compte la fréquentation déclarée, ainsi que l'implantation dans un territoire relevant de la politique de la Ville.

En 2023, sur les 28 Accueils de jeunes financés l'année précédente, 8 n'ont pas renouvelé leur déclaration auprès des services de l'État, et une nouvelle structure a vu le jour. Ce sont donc 21 structures qui sont accompagnées financièrement ici.

Une répartition des crédits de deux cent cinquante six mille cinq cent soixante huit euros (256 568 €) dont 14 955 Euros (quatorze mille neuf cent cinquante cinq Euros) pour les associations de notre secteur est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Jeunes.

Tiers	Gestionnaire	Accueil de Jeunes	Montant
	Institut de Formation d'Animation et de Conseil, 53 rue du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières	St-Barnabé	5 031
	Synergie Family, 280 boulevard Mireille Lauze 13010 Marseille	Les Caillols	9 924
	TOTAL		14 955

**ARTICLE 2** La dépense, soit 256 568 Euros (deux cent cinquante six mille cinq cent soixante huit Euros) dont 14 955 Euros (quatorze mille neuf cent cinquante cinq Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2023 - Nature 6574.1 - Fonction 422 – Direction 05032.

**ARTICLE 3** Sont approuvés les conventions et les avenants ci-annexés, conclus avec les Associations concernées.

**ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer les conventions et avenants.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**